

Tu infiltreras bien... La quatrième façon de tromper l'internaute est d'infiltrer des sites traitant de sujets comme la spiritualité, l'étrange, la transmigration des âmes et, en général, tous les sujets ayant trait à la vie de l'esprit, mais aussi des sujets à sensation comme l'étrange, l'archéologie mystérieuse, les extra-terrestres, les *crop circles*⁴, etc.

Les sectes, à tort ou à raison, pensent que les amateurs de ce genre de sites seront particulièrement réceptifs à leurs thèses. Dès lors, elles utilisent ces sites, qui en eux-mêmes peuvent être parfaitement honorables, de deux manières : soit en construisant sciemment une copie d'un des sites ayant le mystérieux pour thème, afin de disposer d'une base de recrutement masquée, soit en achetant des liens sur l'un de ces sites. Par exemple, sur spiritualites.com, le portail Isis « de l'inconnu et de la spiritualité » constitue un lieu tout trouvé pour installer des liens vers d'autres sites émanant très clairement de mouvances sectaires.

Tu chercheras et ne trouveras pas... Une autre possibilité pour tromper l'internaute est de manipuler les moteurs de recherche ; une secte comme la Scientologie, par exemple, n'a cessé d'œuvrer pour faire interdire certains liens qui la dérangeaient. Le site xenu.net, du Norvégien Andreas Heldal-Lund, se bat depuis de nombreuses années pour alerter l'opinion publique sur le danger représenté par cette secte inspirée

4. Les *crop circles*, ou cercles de culture, sont des formations géométriques apparaissant dans les champs de façon encore inexplicée.

par Ron Hubbard. Quand on cherche des informations sur la Scientologie, on a de bonnes chances de tomber sur son site d'ailleurs. C'est pourquoi Ava Paquette, l'une des avocates de la Scientologie, a fait pression sur Google pour que les liens pointant vers le site d'Andreas Heldal-Lund ne soient plus mentionnés en cas de recherche sur la Scientologie. En faisant référence au Digital Millenium Copyright Act (DMCA, loi étasunienne contre les violations du droit d'auteur), les avocats de la Scientologie avançaient faussement que le site d'Andreas Heldal-Lund violait les droits d'auteur détenus par l'organe dirigeant de la secte, le Centre de technologie religieuse. Or, la publication d'un lien peut être comparée à la mise en place d'un panneau indicateur sur son propre site, et ne requiert à ce titre aucune demande d'autorisation. Google, dans un premier temps, s'est laissé influencer et a retiré « xenu.net » de ses résultats. Puis, le moteur de recherche a très vite reconnu que ces plaintes n'étaient pas fondées. En outre, il s'est avéré que la Scientologie avait acheté quantité de noms de domaines contenant le mot « scientology » afin, là encore, de manipuler les moteurs de recherche.

Par ailleurs, quand elle peut s'appuyer sur la législation en vigueur dans un pays pour faire taire des sites détracteurs, la Scientologie n'y va pas de main morte. En 2002, elle a intenté un procès au site de Roger Gonnet⁵ en arguant qu'il avait omis de se déclarer à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), ce qu'il aurait dû faire lors de sa création

5. « <http://home.worldnet.fr/~gonnet> ».

en 1997. Mais en 1997, combien de webmestres savaient qu'ils devaient déclarer leur site à la CNIL ? Par ailleurs, cette déclaration n'a d'objet que pour les sites qui procèdent, « *y compris par négligence, [...] à des traitements automatisés d'informations nominatives sans qu'aient été respectées les formalités préalables à leur mise en œuvre prévues par la loi...* » La CNIL stipule donc que les personnes dont les noms figurent dans des fichiers automatisés doivent pouvoir avoir accès à ces fichiers afin de pouvoir, le cas échéant, modifier des informations les concernant. Or, sur le site de Roger Gonnet, il n'y avait pas de création de fichiers à proprement parler. Roger Gonnet se contentait de citer des personnes, ce qui n'est nullement interdit par la CNIL.

Cependant, une décision de justice fut rendue en sa défaveur et une décision de justice ne se commente pas. Mais, au lieu des « *trois ans d'emprisonnement, 45 000 euros d'amende et 15 000 euros de dommages et intérêts* » demandés par la partie adverse et qui auraient certainement réduit au silence son site, Roger Gonnet se vit condamner, avec clémence, à 450 euros d'amende et au seul euro symbolique de dommages et intérêts pour la Scientologie.

Tu sympathiseras bien... Il est toujours tentant de faire appel à la solidarité en se présentant comme une victime. C'est notamment ce que fait le site <sectes-infos.net>. Mais il utilise un stratagème particulièrement redoutable en demandant aux visiteurs d'une de ses pages de signer une pétition de soutien, qui se présente ainsi :

« PÉTITION DE SOUTIEN À LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE CITOYENNE SUR LA LIBERTÉ SPIRITUELLE EN FRANCE Depuis une vingtaine d'années les orientations et pratiques spirituelles sont, en France, mises à mal. Le traitement des nouvelles spiritualités par les pouvoirs publics se caractérise par sa virulence, son manque d'ouverture, son double langage, et constitue une triste exception française parmi les pays démocratiques. »

Le fait d'en appeler à la sacro-sainte liberté, avec laquelle on ne badine pas, est bien tenté. Mais laissons les défenseurs des sectes à leur rhétorique bravache. Ceux qui décideraient de signer cette pétition et de l'envoyer à l'adresse indiquée prendront le risque de figurer, avec les coordonnées qu'ils auront laissées, dans de précieux fichiers. On remarquera par ailleurs le nombre particulièrement important de kinésologues⁶ parmi les signataires de cette pétition, comme s'il s'agissait d'un aveu de la part de cette profession hautement décriée et pour le moins sujette à caution.

Tu discuteras bien... Enfin, derniers moyens utilisés par les sectes pour semer le doute et gagner la faveur du public, les forums de discussion sur le Net restent l'espace où elles pourront repérer les cibles potentielles, pour éventuellement les convaincre. Les forums de Doctissimo, de Usenet ou de Google,

6. La kinésiologie s'est développée à partir des années 1960 sur le marché des médecines alternatives. Elle prétend raccommoder le cerveau droit et le cerveau gauche après une série de tests musculaires. La kinésiologie est citée dans le rapport Miviludes 2007 comme un cas d'idéologie pouvant aboutir à des dérives sectaires.

les plus fréquentés, sont le théâtre d'âpres affrontements entre pro- et antisectes. Il dépend alors de l'habileté des uns et des autres de savoir convaincre ceux qui viendraient là pour se faire une idée. Ainsi peut-on lire les interventions de divers internautes qui se demandent, en toute bonne foi, s'ils ont été approchés ou non par des sectes. La naïveté de certains est confondante et pourrait parfois prêter à sourire. Mais à lire les différents témoignages, on perd vite l'envie de sourire, tant le récit de vies captées, abîmées, ravagées par des sectes est poignant : un père de famille qui voit sa femme s'éloigner, tombée aux mains d'une guérisseuse, et entraînant avec elle leurs deux enfants, une femme qui relate une enfance mortifiante à l'ombre des Témoins de Jéhovah, etc. Les marques sincères de soutien, les offres d'aide désintéressée à ceux qui souffrent, ou qui ont eu à souffrir, des sectes montrent que le Net peut demeurer un espace d'échange et de convivialité, cet espace utopique qu'il était à ses débuts et qu'il demeure encore parfois.

D'autres forums, par contre, sont clairement dédiés à un guérisseur, comme celui de Gérard Athias sur <athias.net>, où toute information ne pourra y être qu'à sens unique, évidemment ! Dans ce cas, le terme « forum » ne semble pas du tout approprié.

Les guérisseurs du Net

Les sectes, aujourd'hui ne demandent plus la soumission à un gourou, parce qu'elles savent l'opinion alertée contre certaines dérives. Par contre, elles proposent des soins, des stages, y compris professionnels, et se placent sur le double créneau

de la médecine de l'âme et de la médecine alternative. Ce sont les sectes guérisseuses, dont le credo n'a pas beaucoup changé depuis la fin du XIX^e siècle, quand le spirite Louis Antoine, dit Antoine le Guérisseur, décrétait que « *la maladie est une création humaine et ne sera extirpée que par le développement spirituel de la conscience humaine* ». Il va de soi que si on l'avait écouté, quantité de maladies seraient aujourd'hui toujours incurables !

Le modèle antoiniste

Le père Louis Antoine, né en 1846 et mort en 1912, a laissé une postérité bien tangible, puisque dans 64 temples, principalement en France et en Belgique, des fidèles continuent d'honorer sa mémoire. L'*Opération*, l'une des principales cérémonies qu'il célébrait, était le moment où les fidèles pouvaient espérer guérir. Ils ressentaient alors le fluide du père les envahir tandis que leurs fluides négatifs devaient s'évacuer. On trouve chez les guérisseurs modernes peu ou prou le même type de relation entre la personnalité charismatique du thérapeute et ses patients. La guérison dans tous les cas ne peut intervenir que s'il y a croyance, adhésion à un système de pensée et *in fine* à une personne, qu'elle soit vivante ou morte. Mais peut-on parler de mort pour Louis Antoine puisqu'il voyait dans l'âme une entité atemporelle survivant aux incarnations de l'homme. Il professait beaucoup de défiance par rapport à la médecine scientifique et considérait qu'elle ne pouvait guérir qu'à condition d'y croire. De même, certains nouveaux gourous thérapeutes laissent à leurs patients le choix de continuer une médication agréée, tout en remettant en cause la médecine scientifique.

Parmi l'incroyable abondance de l'offre thérapeutique, comment font certains pour se faire une place de choix sur le Net ?

Une première option est d'acheter un lien commercial auprès d'un moteur de recherche. Si par exemple, vous aviez inscrit le mot « guérir » dans Google au moment de la rédaction de ce livre, vous auriez pu découvrir un lien sponsorisé conduisant vers le site d'un de ces guérisseurs, qui se réclame de la *biologie totale* de Claude Sabbah. En tapant, le mot « biologie », vous auriez obtenu le même résultat, renvoyant au même site du même *thérapeute*.

Sur <biodecodage.com>, un autre site se réclamant de la *biologie totale*, des stages sont généreusement proposés par Christian Flèche, son créateur, afin de devenir *thérapeute en biodécodage*. L'obtention dudit diplôme nécessiterait de suivre quatre années de stages divers, pour un coût total de l'ordre de 7000 euros. Par la suite, il faudrait compter 1500 euros par an pour la formation continue, alors que ce titre n'est reconnu par aucune autorité.

Une autre technique employée pour orienter insidieusement l'internaute vers ces sites guérisseurs consiste à tisser un maillage de liens croisés avec des sites d'un même courant. Ainsi, parmi beaucoup d'autres, le site <seressourcer.net>, qui propose des week-end pour assumer le deuil à 170 euros, ou le site <alasanteglobale.com>, qui prétend que le sida et le cancer sont psychosomatiques et peuvent se soigner par l'esprit, organisent-ils un réseau de liens croisés avec le site <biodecodage.com>, bénéfiques, on le suppose, pour les uns comme pour les autres en termes de fréquentation.



Édifié en 1913, le temple antoiniste du 13^e arrondissement de Paris a encore de belles heures devant lui... © Omniscience.

Les sites qui proposent aux internautes des stages d'initiation à de nouvelles thérapies, que l'on trouve d'ailleurs sous les acceptions « médecines nouvelles » ou encore « écologie médicale », sont si nombreux qu'ils méritent que l'on s'y attarde un peu plus.

Un courant particulièrement florissant se situe dans la lignée d'un ex-médecin allemand, Ryke Geerd Hamer, condamné en juillet 2004 par la cour d'appel de Chambéry à trois ans de prison pour escroquerie et complicité d'exercice illégal de la médecine. Le postulat de base de Hamer n'est pas très éloigné de celui, déjà centenaire, de Louis Antoine, puisqu'il prétend :

« Toutes les maladies ont une origine psychologique. Aussi bien le sida (dû à un virus) que le cancer ou encore la sclérose en plaques. Ce fait indiscutable serait repérable grâce à des scanners